

# **ASSEMBLÉE FACULTAIRE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**

## **Procès-verbal de l'assemblée du lundi 5 juin 2017**

**Pavillon des Arts, local 206, 13 h 30**

Le doyen souhaite la bienvenue à tout le monde. Il explique que, dans un premier temps, les membres de l'Assemblée assisteront aux présentations de deux groupes d'invités et qu'ils pourront ensuite s'exprimer lors d'une période de questions. Nous reviendrons à l'ordre du jour de l'Assemblée proprement dite par la suite.

### **Présentations**

#### **A.1 Financement aux études supérieures** Yoland Bordeleau et François Vigneau

Yoland Bordeleau explique qu'il existe plusieurs outils de recrutement, qu'il s'agisse de supports papier ou d'informations en ligne, notamment pour le financement. Il insiste sur le fait qu'un outil indispensable pour le recrutement est le profil des professeures et professeurs puisqu'il permet de montrer aux étudiantes et étudiants potentiels les axes de recherche possibles à l'Université de Moncton. Il est donc important que les professeurs aient un site Web à jour et qu'ils répondent aux étudiantes et étudiants qui les contactent.

Il existe plusieurs options de financement :

- ✓ Bourses FINB, très reliées à l'innovation sociale, montant de +/- 5000 \$
- ✓ Bourses MITACS, de plus en plus d'ouverture aux sciences sociales. Options intéressantes pour les professeures et professeurs avec le recrutement de stagiaires. De plus, l'étudiante ou l'étudiant pourra recevoir une bourse de 15 000 \$ s'il s'inscrit en maîtrise ou doctorat suite à son stage. Les critères sont moins exigeants que ceux du CRSH.
- ✓ Bourses du CRSH

En 2016, 1 200 000 \$ de bourses ont été accordés à l'Université de Moncton aux cycles supérieurs entre les organismes internes et externes (organismes internes  $\approx$  900 000 \$)

Les étudiantes et étudiants internationaux sont moins bien servis (possibilités avec FINB et MITACS).

Les présentateurs encouragent les professeures et professeurs à s'intéresser aux nouvelles options de financement et à ne pas s'arrêter aux grands organismes de financement.

#### **A.2 Obligations de l'Université envers les étudiantes et les étudiants** Carmen Hivon et Carole Essiembre

##### **A.2.1 Accommodement**

En tant que prestataire de services, l'Université doit répondre à des contraintes légales. Les obligations d'accommodement découlent de la *Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick*, loi qui surpasse toute autre loi.

Les étudiantes et étudiants admis à l'Université de Moncton dépendent tous des mêmes conditions d'admission et les compétences acquises restent les mêmes pour tous (pas de réduction des exigences académiques). L'accommodement n'est pas une adaptation. L'accommodement n'est pas rétroactif.

Les professeures et professeurs ont la responsabilité d'offrir des mesures d'adaptation et celle d'informer les étudiantes et étudiants des services existants. Dans les cas d'un accommodement, trois principes doivent être respectés : dignité, individualisation, inclusion. Il faut également respecter la vie privée et la confidentialité. Il est important que les professeures et professeurs communiquent et collaborent avec le Service d'appui à la réussite et de soutien à l'apprentissage.

Il est important que les professeures et professeurs connaissent les besoins des étudiantes et étudiants, mais ils n'ont pas à connaître le diagnostic. Il revient aux étudiantes et étudiants de décider s'ils souhaitent le divulguer.

## **A.2.2 Relations au travail**

Il existe à l'Université de Moncton, une *Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux* et cette politique s'applique à tout le monde, aux professeures et professeurs, au personnel administratif, aux étudiantes et étudiants et à toute personne sur le campus et à l'extérieur du campus, lors d'événements en lien avec l'Université.

Madame Essiembre rappelle qu'il est essentiel de respecter les plus simples règles de savoir-vivre.

Mesdames Hivon et Essiembre proposent aux unités de les inviter en assemblée départementale ou d'école afin de parler des différentes politiques et mesures avec l'ensemble des professeures et professeurs.

\*\*\*\*\*

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 5 juin 2017**

Le doyen présente ses excuses pour ne pas avoir organisé d'Assemblée facultaire plus tôt. Il rappelle qu'en 2015-2016, le décanat était concentré sur la planification académique et que 2016-2017 était une année de transition. Il souhaite convoquer une nouvelle Assemblée dès septembre 2017.

Le doyen demande si quelqu'un souhaite ajouter un point à l'ordre du jour.

Andrea Cabajsky propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Dominique Thomassin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2. Adoption du procès-verbal de la réunion 18 septembre 2015**

Denise Merkle propose l'adoption du procès-verbal du 18 septembre 2015. Appuyée par Lise Rodrigue,

puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec cinq (5) abstentions.

### **3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2015**

Point 6 : Cours FASS 1000. Les opinions divergent au sein des facultés. La RDD et la RVD ont mandaté un comité pour explorer l'OFG1 et son avenir, ainsi que les cours facultaires. Cela pourrait vouloir dire : le statu quo; la création d'ateliers obligatoires à suivre en ligne; un autre cours/une autre formule.

Il n'y aura pas de changement pour septembre 2017.

### **4. Document type facultaire**

Le document type est l'interprétation d'un certain nombre de points de la Convention collective qui demeure le document fondamental. La version du document type qui est l'objet de la discussion aujourd'hui concerne les lignes directrices pour l'évaluation des composantes enseignement et services à la collectivité qui étaient absentes du document type de la Faculté et ont été ajoutées.

Commentaires des membres de l'Assemblée :

- Il s'agit d'une interprétation de la Convention collective. Un membre rappelle que c'est la Convention collective qui prime.
- Il est stipulé dans l'Annexe F de la Convention collective que les particularités disciplinaires doivent ressortir, or ce n'est pas le cas dans ce document;
- Le système de pointage est différent de celui du CRSH (souplesse, autonomie, qualitatif au-delà du quantitatif). Dans ce document, il n'y a pas de souplesse en fonction des disciplines. Il faudrait plutôt se fier aux normes des organismes subventionnaires;

Le doyen explique que la Faculté doit se doter d'un document type, lequel document type est prévu dans la Convention collective. Il s'agit de créer un outil faisant ressortir les particularités disciplinaires de manière à faciliter l'évaluation des dossiers. Il propose que chaque unité travaille sur cette idée et que le document type soit rediscuté lors de l'Assemblée facultaire de septembre.

Le doyen suggère donc que pour le printemps 2018, le document type en vigueur soit maintenu et que la discussion soit reprise à l'automne sur la base des idées que les unités proposeront.

### **5. Nouvelles**

#### **5.1 Bulletin facultaire – *Liaison***

Le vice-doyen remercie les professeures et professeurs qui ont contribué au premier numéro du bulletin. Il enverra la version électronique demain.

#### **5.2 Comité sur la RDCI**

##### **5.2.1 Relecture de demande de subventions**

La Faculté entend lancer à l'automne un programme de relecture des demandes de financements

permettant à des professeures ou professeurs ayant de l'expérience en demande de subvention de relire une demande dans le but de donner des conseils permettant de bonifier celles-ci.

### ***5.2.2 Financement***

De manière complémentaire, la Faculté entend lancer à l'automne un programme de soutien financier comportant deux subventions de 3000 \$ qui seront attribuées aux demandes de financement ayant été recommandées, mais non financées. La condition est d'avoir fait relire sa demande dans le cadre du premier programme.

Ces projets pilotes pourraient avoir des effets positifs sur le financement de la RDCI à la Faculté, notamment sur le nombre de demandes soumises et le nombre de demandes financées.

## **6. Clôture de l'Assemblée**

Lise Rodrigue propose la clôture de l'Assemblée à 15 h 45.



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc